



TOGO, LA RÉPUBLIQUE DU « DOUBLE STANDARD » : À quand l'heure de la mutation citoyenne ?

COMMUNIQUÉ DE PRESSE CONJOINT DU 29 JANVIER 2026

RÉSEAU DE LA COORDINATION DE LA DIASPORA TOGOLAISE INDEPENDANTE (RCDTI) ET
COLLECTIF POUR LA VÉRITÉ DES URNES - TOGO - DIASPORA (CVU-TOGO-DIASPORA)

Contact : info@cvu-togo-diaspora.org qui transmettra.

INTRODUCTION : LE TOGO, VERS LA FIN DU MERCENARIAT DE LA MÉDIATION ?

Le Togo, assujéti à la gouvernance d'une famille et de son système, le « système Gnassingbé », fonctionne comme un « *petit* » État qui a réussi au cours du temps long (six décennies) à jouer sur les contradictions et ambiguïtés nationales, régionales, continentales et internationales pour mieux assurer la sécurité, la survie du régime tout en s'appropriant unilatéralement et exclusivement les ressources du pays afin de s'adapter à tous repositionnements géopolitiques internes et externes. Le Togo avance-t-il inexorablement vers la fin du mercenariat du double standard, et donc du mercenariat de la médiation ?

1. TOGO : LE PAYS DU « DOUBLE STANDARD » DE LA SURVIE POLITIQUE

Le Togo des Gnassingbé, pays à capacité d'influence et nuisance faible, ne peut pas imposer sa position à l'extérieur, et éprouve les pires difficultés à l'imposer en interne, à tel point que depuis l'immense insurrection populaire de 2017 qui a sérieusement fait vaciller le pouvoir, il s'est vu contraint pour continuer à gouverner d'imposer la peur. Il s'est ainsi spécialisé dans l'instauration de lois liberticides pour imposer au Peuple togolais une démocratie qui criminalise toutes oppositions sérieuses et pacifiques de diverses natures : politique, économique, sociale et citoyenne. Aussi, le système Gnassingbé n'a que deux grands axes optionnels :

- soit composer avec une pratique diplomatique fondée sur le double standard, car embourbé dans le refus systématique de présenter au Peuple le bilan de ses actions passées et la neutralisation de la Constitution de 1992, privant tous citoyens togolais de l'élection au suffrage universel d'un Président légitime ;
- soit institutionnaliser et promulguer l'achat des consciences et la délation rémunérée au rang d'un système de gouvernance dans lequel la corruption, le système juridique et les renseignements servent les dessins d'un système de stabilisation de l'oligarchie et du « système Gnassingbé » au pouvoir.

Autrement dit, Faure Gnassingbé refuse, depuis plusieurs années, de clarifier sa position de Président, légitime ou pas, du Togo devant la Cour de Justice de la CEDEAO dans le cadre d'un procès engagé par l'Association « *Collectif pour la Vérité des Urnes et consorts* ».

Pourtant les manifestations du double standard du système Gnassingbé sont légion. Un rappel succinct permet d'en établir la véracité.

Le discours officiel du système Gnassingbé est le soutien sans équivoque à une CEDEAO qui s'est alignée sur l'OTAN, et s'appuie sur les forces du Nigéria travaillant avec les forces américaines « Africom » opérant en Afrique pour défendre les intérêts des Etats-Unis. De ce fait, la CEDEAO a remplacé le principe de la stabilité régionale par une tentative non-dissimulée de déstabilisation des régimes qui ne font pas allégeance à ce qui reste d'une CEDEAO. Celle-ci fonctionne encore plus comme un syndicat de chefs d'Etat, depuis le départ des trois pays de l'Alliance des Etats du Sahel, à savoir le Burkina-Faso, le Mali et le Niger. Or, c'est le même Togo qui sous forme de duplicité, a réussi à défendre ses propres intérêts en faisant transiter par le Togo, les marchandises, soit en provenance soit à destination de l'arrière-pensée des pays enclavés du Sahel, tout en faisant lui-même son auto-promotion d'ouverture à des options



qui fragilisent cet échafaudage approximatif qui consistent à esquisser un rapprochement avec l'Alliance des États du Sahel. Mais les dirigeants de ces États de l'AES ont vite compris la duplicité et n'étant pas dupes des visées réelles du pouvoir de Lomé ont refusé de répondre positivement à la demande d'adhésion du Togo à l'AES.

En effet, l'affichage pro-occidental du Togo, le très haut niveau de corruption et les multiples exercices militaires et autres canaux de renseignements maintenus avec la France et plus largement avec les pays de l'OTAN y compris les États-Unis, entretiennent un doute permanent sur le véritable rôle d'un Togo qui pourrait servir d'agent infiltré dans les « fausses relations » avec les pays de l'AES. Alors bien sûr, le Togo se défend en invoquant son refus de se laisser « enfermer » dans un camp ou dans un autre.

Mais la duplicité et le double standard refont surface dès qu'un observateur averti analyse les « bonnes pratiques » du réformateur Faure Gnassingbé qui « brille » par des « pratiques internes » marquées par la personnalisation du pouvoir, la continuité dynastique, une gestion sécuritaire qui empêche systématiquement l'action des oppositions et surtout le refus de libérer tous les prisonniers politiques et d'assurer la prise en charge des frais sanitaires et des indemnités suite à des kidnappings et embastillements arbitraires et sans jugements équitables.

Ce double standard n'est pas accidentel : c'est la méthode de survie du régime adossée à la montée en gamme des actes liberticides, dans le cadre d'un environnement mondial instable, au sein duquel les puissances extérieures à forte capacité d'influence et de nuisance utilisent le Togo des Gnassingbé comme une variable d'ajustement pour mieux infiltrer, déstabiliser et entraver les politiques et gouvernances africaines allant dans le sens de la reconquête d'une souveraineté sécuritaire, économique, monétaire et culturelle.

La duplicité et le double-standard devient équivalent de « trahison » dès lors que les tensions entre engagements politiques, pressions régionales et internationales, et pratiques réelles de l'État togolais se décline à la lumière du cas du « Colonel Damiba ».

2. HISTOIRE DE L'INSTRUMENTALISATION ET DETOURNEMENT DU DROIT D'ASILE AU TOGO

Bien que le droit d'asile ne soit pas formalisé juridiquement au Togo, il suffit de rappeler chronologiquement cette pratique de la trahison systématique du droit d'asile notamment pour les ressortissants du Libéria, de l'Angola, de la Côte d'Ivoire, etc.

2.1 Libéria : dans les années 1980–2000, de nombreux libériens notamment des responsables politiques et d'ex-combattants fuyant les guerres civiles ont choisi de transiter par le Togo. Mais le cas emblématique demeure le rôle ambigu du Togo envers Samuel K. Doe, Président du Libéria. Entre 1980–1990, ce dernier avait sollicité l'appui diplomatique et la médiation de plusieurs chefs d'État ouest-africains, dont le Nigeria, le Ghana, la Guinée, et le Togo d'Éyadéma Gnassingbé, (le père de Faure Gnassingbé) considéré comme un « faiseur/médiateur de paix » régional.

Samuel Doe cherchait des alliés régionaux dès 1989 alors que la rébellion de Charles Taylor était de contrôler le Libéria. C'est au cours de cette période trouble et sanglante de 1990, alors qu'il croyait bénéficier d'une protection régionale, le Président Doe fut capturé, vraisemblablement livré, et exécuté sauvagement par le chef rebelle Prince Johnson, ce qui nourrit l'idée d'un abandon, voire d'une trahison, par le Togo vraisemblablement en concertation avec certains dirigeants de la région. Le syndicat de chefs d'État ne fonctionne que si vous êtes au pouvoir. Même comme un espace de transit pour les réfugiés, de nombreux migrants politiques anglophones de la sous-région ont compris que cette plateforme temporaire n'est assurément pas un refuge durable, et certainement pas « sûr ».

2.2 Angola : dans les années 1980 - 1990, le Togo a accordé l'asile politique à des nombreux responsables politiques et leurs familles proches de Jonas Savimbi et de son mouvement « UNITA » notamment pendant et après la guerre civile dans ce pays. Face au revirement politique du Togo suite à la « victoire » finale de José Eduardo dos Santos sur Jonas Savimbi en février 2002 et après la mort de ce dernier au combat le 22 février 2002, l'État togolais trahit la parole donnée dès qu'il est convaincu que la capacité militaire de l'UNITA est anéantie et cela sonne la fin de la guerre civile avec la victoire, soutenue de l'étranger, du parti politique de José Eduardo dos Santos, le MPLA, le



Mouvement Populaire de Libération de l'Angola, au pouvoir depuis l'indépendance. Les services de renseignements de l'UNITA ont informé les réfugiés stationnés au Togo qui ont choisi rapidement et en catimini de se rendre en Côte d'Ivoire et ailleurs en Afrique.

2.3 Tchad : dans les années 1990 - 2000, le Togo a offert le droit d'asile à des réfugiés politiques tchadiens accueillis après des purges internes et assassinats dans le pays. Mais les protections furent limitées et en fonction des relations opportunistes et changeantes entre les dirigeants du Togo et ceux du Tchad, de nombreux tchadiens ont préféré fuir le Togo pour principalement le Sénégal, plus sûr et respectueux du droit d'asile.

2.4 Centrafrique : dans les années 2000, et contrairement aux autres dossiers cités, le Togo n'a jamais extradé de réfugiés centrafricains, même lorsque les autorités de Bangui étaient favorables à leur retour forcé ou négocié.

Suite à son renversement par le Président François Bozizé en mars 2003, le Président Ange-Félix Patassé, Président centrafricain entre 1993–2003, s'est réfugié au Togo où il a vécu en exil pendant près de 10 ans malgré un mandat de la justice centrafricaine. Aucune extradition aussi pour l'ancien Premier ministre de Patassé, Martin Ziguélé, considéré comme opposant civil non violent, qui a séjourné au Togo à plusieurs reprises lors des tensions politiques en Centrafrique où il a tissé d'importantes relations notamment via les réseaux ésotériques avec le pouvoir togolais. Plusieurs proches et responsables politiques dirigeants du Mouvement de Libération du Peuple Centrafricain (MLPC) de Ange-Félix Patassé ainsi que plusieurs ministres, conseillers et officiers proches de Patassé ont transité ou résidé au Togo après 2003. Le cas emblématique de Patassé s'explique aussi par le fait qu'il a épousé Angèle Patassé, née Angèle Marthe Koyassé, une Togolaise originaire de la région de Kara, qui est devenue la Première Dame de Centrafrique durant son mandat (1993–2003). Ce lien a permis aussi à des militaires et personnalités centrafricaines civiles fuyant les crises de 2013 (Séléka / anti-Balaka) d'être accueilli au Togo lors de la chute de Bozizé en 2013. C'est d'ailleurs ce cas qui a forgé la réputation du Togo de terre d'asile politique. Or, cette réputation a fondu comme du beurre de karité au soleil.

2.5 Côte d'Ivoire : dans les années 2000 - 2010, le Togo a accordé le droit d'asile aux proches du Président Laurent Gbagbo, d'une partie de son gouvernement et de certains militaires et membres de parti politique après le bombardement de la Présidence ivoirienne par la France lors de l'insurrection de 2002 soutenue de l'étranger. Or, cette protection est devenue « fluctuante » et a disparu dès lors que les relations Lomé – Abidjan – Paris ont fait l'objet de pressions discrètes pour des extraditions...

2.6 Burkina Faso : C'est à la lumière de ces expériences décevantes du Togo qu'il faut comprendre le cas du Colonel Damiba qui a séjourné au Togo entre 2022 et 2026 après sa perte de pouvoir. Hébergé trois ans au Togo qui a refusé de respecter le mandat d'extradition demandées par les autorités burkinabè dès 2022, le Togo confirme par son revirement politique majeur, sa politique opportuniste d'instrumentalisation de l'asile politique du Colonel Damiba et de son opportunisme transactionnelle et une politique asymétrique de l'asile.

Le colonel Paul-Henri Sandaogo Damiba est un militaire burkinabè qui a dirigé le Burkina Faso après le coup d'État de janvier 2022 au service d'intérêt étrangers. Ancien chef du régiment de sécurité présidentielle et spécialiste des opérations antiterroristes, il a été renversé huit mois plus tard par le Capitaine Ibrahim Traoré, actuel Président du Faso, Chef de l'État, Chef suprême des Forces armées nationales et Président de la Transition comme stipulé dans la Charte de la Transition adoptée le 14 octobre 2022.

C'est donc après sa chute que le Colonel Damiba demandé l'asile politique et a trouvé refuge au Togo. Le Togo s'est targué d'être un havre de paix pour les demandeurs d'asile politique sauf que la politique du double standard a vite repris le dessus. Après plus de trois ans de protection, le Togo a choisi de ne pas respecter le droit d'asile en remettant finalement le Colonel Damiba aux autorités burkinabè. Or, la demande d'extradition formulée par le Burkina-Faso courait depuis 2022.

L'extradition du Colonel Damiba par le Togo vers le Burkina-Faso pourrait s'apparenter à un « cadeau empoisonné » s'il ne s'agissait pas d'une combinaison de facteurs économiques, diplomatiques et politiques comme :

- ✓ un calcul stratégique du Togo de renvoyer les demandeurs d'asile dès lors qu'ils ont dépensé suffisamment d'argent au Togo ;



- ✓ une pression diplomatique et politique du Burkina-Faso en concomitance avec les excursions des mercenaires-terroristes-djihadistes expulsées du Burkina, du Mali et du Niger ;
- ✓ une « livraison » soudaine du dit Colonel, sans procédure publique précédée d'informations contradictoires et de désinformations huilée par une absence de communication transparente ; et
- ✓ une volonté de rappeler sa proximité avec des régimes militaires qui ont fait un coup d'Etat afin de tenter de mieux argumenter pour faciliter une réponse favorable à la demande du Togo d'intégrer les pays de l'AES, demande actuellement rejetée.

Cette une décision purement politique, typique des transitions d'un Etat privilégiant l'arbitraire et l'unilatéralisme, n'aurait pas été possible si le Colonel Damiba avait cherché à analyser la politique du deux poids, deux mesures du Togo envers les réfugiés et les opposants politiques tant au Togo que ceux d'Afrique.

2.7 Ghana : il importe de noter les cas inverses avec le Ghana où en 1990 – 2005, le Togo a demandé l'extradition de ses propres opposants réfugiés au Ghana suite aux contestations des élections présidentielles manifestement sans vérité des urnes et le coup d'Etat sanglant de Faure Gnassingbé en 2005 pour s'accaparer le pouvoir avec l'appui des forces armées togolaises claniques. De nombreux opposants politiques togolais stationnés au Ghana n'ont pas toujours bénéficié de la sécurité des autorités ghanéennes.

En effet, des interventions discrètes d'agents « *infiltrés et non identifiés* » ont résulté en des « *enlèvements* » au Ghana comme au Togo et des emprisonnements d'opposants politiques au Togo. Le cas emblématique actuel de Jean-Paul Omolou et de plusieurs autres opposants, actuellement toujours en prison et pour lequel comme d'autres mérite d'être rappelé puisque le Togo n'a accordé, ni la libération unilatérale sous pression décidée en fin d'année par Faure Gnassingbé, ni la grâce présidentielle. Cette politique asymétrique sous-tend le volet transactionnelle sans que l'on puisse, par manque de transparence, préciser les conditions exigées par le système Gnassingbé. En comparaison, les réfugiés politiques qui ont trouvé refuge au Bénin au cours de la même période ont été apparemment mieux protégés.

3. OPPORTUNISME TRANSACTIONNELLE DU TOGO

L'histoire récente du droit d'asile pratique par le système Gnassingbé relève de l'opportunisme transactionnel, cette attitude politique où l'État prend des décisions unilatérale, parfois sous pressions inavouées, et uniquement en fonction d'un avantage immédiat, en échangeant une position contre un bénéfice concret, sans cohérence morale ou stratégique durable. Il s'agit bien d'opportunisme puisqu'il s'agit là d'une pratique séculaire de régime Gnassingbé de changer de position selon l'intérêt du moment, comme lors des plaintes d'inversion des résultats électoraux lorsqu'ils sont libres. Dans ces circonstances, la loyauté, le respect du droit et les principes ou les engagements passés deviennent secondaires, remplacés par le calcul du gain immédiat, généralement centré sur la préservation à tout prix du pouvoir qui pourrait intéresser des groupes de mercenaires-terroristes-djihadistes qui préféreraient se concentrer sur des espaces autres que les pays de l'AES, où la résistance militaire pourrait faire défaut. C'est ainsi que :

3.1 Sur le plan du droit international, le Togo avait créé une expectative légitime de protection dans le cadre d'un droit d'asile. Or, il y a eu une violation flagrante de l'obligation morale et diplomatique de protéger le demandeur d'asile. Cela s'est traduit par :

- une violation de la confiance légitime ; et
- un non-respect du principe de non-refoulement surtout lorsque la personne risque des persécutions.

3.2 Sur le plan politique, il y a lieu de constater que la réalité du pouvoir Gnassingbé se caractérise par :

- la duplicité avec un discours public contraire aux actes posés ;
- le double standard puisque Faure Gnassingbé applique unilatéralement des règles et principes différents selon les circonstances, les acteurs, les intérêts du moment, ou encore les pressions subies ;



- un opportunisme diplomatique puisque face à un rapport de force et des menaces de proliférations des mercenaires-terroristes-djihadistes fuyant les pays de l'Alliance des Etats du Sahel, le Togo répond en mettant une fin définitive à la protection effective du réfugié politique au Togo ; et
- une instrumentalisation de l'asile dès lors que le séjour au Togo dans le cadre du droit d'asile n'est assurément plus une garantie, ni un engagement à être protégé par le pouvoir Gnassingbé, mais un outil de gestion politique conjoncturelle. Il ne s'agit ni plus, ni moins que d'un détournement du droit d'asile pour en faire une variable d'ajustement pour protéger son pouvoir usurpé, s'affranchissant de fait de toutes cohérences dans l'obligation de protéger le réfugié politique qui lui a fait confiance.

3.3 Sur le plan sous-régional de l'Afrique de l'Ouest, il faut noter que les relations et médiations officielles et officieuses sont effectuées de manière souvent informelles, non écrites, et basées sur des équilibres fragiles compte tenu des mouvements imprévisibles à la tête des Etats, à la tête des groupes de mercenaires-terroristes-djihadistes et des alliances et contre-alliances au sein des militaires interventionnistes et contrôlant directement ou indirectement une partie importante des Etats de la sous-région. De ce fait, il est possible de constater que le Togo n'est pas différent de nombreux autres pays ne respectant pas l'Etat de droit en considérant que:

- ✓ la protection de l'individu et des droits humains sont secondaires par rapport aux relations bilatérales entre Etat, ce qui caractérise une *Real Politik* assumée ;
- ✓ en prenant parti et donc en choisissant d'abandonner la fonction de « médiateur de paix », usurpant ainsi la fonction de médiation pour mieux défendre ses propres intérêts sur le dos des réfugiés politiques, non sans avoir attendu qu'ils aient dépensé l'essentiel de leurs avoirs au Togo ; et
- ✓ de faire croire dans le cas du « Colonel Damiba » qu'il ne servirait pas de base arrière pour des agents africains ou internationaux susceptibles de déstabiliser un pays voisin, tant les soupçons sur le jeu trouble du Togo circule sur les réseaux sociaux ;

En définitive, l'opportunisme transactionnelle du système Gnassingbé du Togo pourrait se résumer en un signal politique du Togo qu'il faudrait analyser plus comme un « *sauve-qui-peut* » qui semble répondre à un changement d'équilibre politique avec les autorités du Burkina Faso, et indirectement à des pressions régionales et internationales.

4. L'HYPOCRISIE STRATÉGIQUE DU SYSTÈME GNASSINGBÉ

L'hypocrisie stratégique du Togo sous Faure Gnassingbé se caractérise par une diplomatie de l'affichage et de la diffusion de « *vérités alternatives* », ce qui signifie qu'elle a pour objectif premier la survie d'un système anti-démocratique qui navigue dans un environnement d'alliances fragmentées.

Le Togo de Faure Gnassingbé a réveillé le démon de la manipulation constitutionnelle pour imposer le contournement et la neutralisation de la Loi Fondamentale que s'est donné le Peuple togolais en 1992. Au point de s'ériger et s'imposer aujourd'hui comme un véritable laboratoire discret de la stratégie de maintien au pouvoir pour les États africains confrontés à la recomposition et la multipolarité du pouvoir dans le monde. C'est ce même Togo qui a refusé d'appliquer la Constitution du Togo qui limitait le mandat présidentiel à deux mandats non cumulables, non renouvelables. Non seulement, le droit a été battu en brèche, mais Faure Gnassingbé qui en est à son 5^e mandat présidentiel contesté, se maintient grâce à l'appui de la partie non républicaine des militaires togolais, avec l'appui non-dissimulé de soutiens logistiques extérieurs. C'est aussi ce même Faure Gnassingbé qui a convaincu la CEDEAO de considérer comme « *normaux* » les coups d'Etat constitutionnels et de s'offusquer lors des coups d'Etat militaires. Sauf que Faure Gnassingbé est abonné aux deux formes de coups d'Etat sans que la CEDEAO et la France ne s'en émeuvent ou se scandalisent.

L'Hypocrisie stratégique du système Gnassingbé repose sur une fidélité affichée et revendiquée aux partenaires traditionnels s'alignant sur l'OTAN, qu'il s'agisse de la France, des Etats-Unis, de l'Union européenne, qui ont fini par convaincre la CEDEAO de s'aligner. Il ne faut donc pas s'étonner si les forces de défense dite en « *attente* » sont de plus



en plus constituées au plan logistique, des équipements, des matériels et des financements, de forces extérieures à l'Afrique.

Mais, il était important d'infiltrer toutes les formes de souveraineté faisant fi des règles de fonctionnement internes de la CEDEAO considérée comme syndicat des chefs d'Etat en Afrique de l'Ouest et servant de base arrière depuis la fondation de la dictature par Eyadéma Gnassingbé, le meurtrier de Sylvanus Olympio lors du coup d'Etat militaire du 13 janvier 1963.

Au point qu'il fallait explorer pour le compte d'autrui toutes les marges de manœuvre pour tenter de pénétrer l'architecture sécuritaire et de souveraineté des acteurs contestataires de l'ordre occidental dans la sous-région, notamment l'Alliance des États du Sahel (AES) et certains mercenaires extra-occidentaux. Cette forme de plasticité de la Gouvernance du Togo ne doit pas être lue comme une incohérence ou une contradiction. Il s'agit d'une véritable méthode de gouvernance de la vulnérabilité d'un Etat pivot en Afrique de l'Ouest.

Cette hypocrisie stratégique, souvent négociée aux dépens du Peuple togolais, relève en réalité d'un calcul cynique d'une stratégie de conservation du pouvoir ad aeternam dans un système international multipolarisé.

Le Togo de l'oligarchie Gnassingbé a choisi pour pérenniser sa survie de multiplier les options de diversification avec une diversité d'acteurs pour éviter l'affichage d'un alignement rigide sur la France et l'OTAN, même si l'entame des discussions avec la Russie et les arrangements avec la Chine, les Emirats Arabes Unis et la Turquie commencent par faire « désordre » pour les partenaires traditionnels qui voient leur mainmise sur Faure Gnassingbé se diluer dans la sauce gombo togolaise.

5. « DEUX POIDS DEUX MESURES » AU TOGO : « SOFT POWER » OU SIMPLE MERCENARIAT D'ÉTAT

Le Togo ne dispose ni d'un poids militaire significatif ni d'un soft power comparable à celui de pays comme le Rwanda, le Ghana ou même le Sénégal. Il compense donc par une diplomatie d'ambiguïté constructive, cherchant à rester fréquentable pour tous sans se couper de personne. Le discours officiel valorise les grandes valeurs de la paix, laquelle n'est nullement respectée à l'intérieur du Togo qui vit sous le sceau du silence des cimetières, du risque permanent du kidnapping, de l'embastillement brutal et d'un système rémunéré de délation au point de déstructurer pratiquement chaque famille togolaise. L'exil ou le silence servent de boussole pour toute togolaise ou togolais désireux de continuer à fouler le sol de ses aïeux.

Ainsi, à l'instar de son père dictateur, Faure Gnassingbé s'est trouvé une nouvelle fonction d'intermédiaire de la « paix », en s'autodésignant champion de la médiation et de la facilitation, non sans une facture dont le montant total demeure bien obscur pour tous les Togolais. Cette approche de la médiation en sous-marin consiste en des pratiques dites « diplomatiques », où diplomatie rime avec confidentialité totale, empêchant tous bilans. Or, il s'agit en réalité d'organiser, de ménager et même de contrôler des canaux parallèles avec des partenaires alternatifs ou agents obscurs du mercenariat international mais qui sont capables d'offrir sécurité, financement ou soutien politique uniquement aux membres d'un réseau ésotérique d'affidés qui se sont accordés pour conserver le pouvoir par tous les moyens, y compris tous les moyens toxiques, criminels et hors-la-loi.

Il ne faut pas s'y tromper. Le paradoxe de cette stratégie extérieure de la diplomatie Gnassingbé se présente d'abord comme une fuite en avant. Une fuite devant le verdict des urnes du Peuple togolais qui le rejette dans sa grande majorité y compris celles et ceux qui vont à la mangeoire sans pouvoir s'y rassasier.

L'Hypocrisie stratégique du système Gnassingbé n'est pas qu'une posture destinée à lisser l'image auprès des chancelleries occidentales, elle répond directement à des impératifs internes. La priorité du régime demeure son maintien au pouvoir, la continuité du pouvoir, la gestion sécuritaire du territoire au service d'intérêts étrangers profitant d'un espace de blanchissement et la préservation d'un modèle politico-économique centré sur l'État. Pour cela, il faut éviter toute dépendance exclusive : ni la France, ni la CEDEAO, ni les États-Unis d'Amérique, ni la Chine, ni la Russie ne doivent devenir des partenaires uniques. Le Togo joue donc une partition subtile, où chaque acteur extérieur est utile mais aucun ne devrait être indispensable.



Cette stratégie permet d'obtenir des ressources, de négocier des marges de manœuvre et de maintenir une image de médiateur « *qui bloque la vérité des urnes au Togo* » dans une Afrique polarisée en termes d'alignement.

Ainsi, loin d'être un simple opportunisme, le double standard togolais constitue une diplomatie de survie, typique des États prédateurs et liberticides, mais confrontés à des pressions contradictoires au point de se fourvoyer dans le non-respect en matière de défense des droits humains. Cet équilibre aléatoire, mais décousu, a pour objet de donner l'image d'un Togo où rayonne la paix des cimetières afin de « *rester* » au centre du jeu de la diplomatie d'influence sans jamais être pris au piège de l'une ou l'autre des anciennes et nouvelles puissances multipolaires.

Dans un contexte où :

- la CEDEAO est fortement fragilisée et dépendante de la sécurité des pays de l'OTAN ;
- les dirigeants des pays de l'AES redessinent leurs alliances avec des partenaires « *sûrs* »,
- les puissances extérieures choisissent d'exporter leurs guerres sur le sol africain, et où
- les puissances alternatives offrent des alternatives concurrentes et sans ingérence liées à des critères démocratiques ou humanitaires ;

cette stratégie est en train de devenir la norme pour plusieurs États africains qui ont choisi de vendre leur souveraineté au plus offrant et continuer à gouverner comme des mercenaires de la politique déconcentrée en Afrique. Le Togo, en ce sens, ne préfigure plus les nouvelles diplomaties africaines de l'ère multipolaire, mais est devenu un cas d'école qui sera étudié dans les livres d'histoire africaine traitant de la décolonisation occidentale.

En définitive, l'hypocrisie stratégique du système Gnassingbé se présente comme une forme togolaise de la diplomatie d'influence (soft power) qui s'est muée en un simple mercenariat d'Etat aux dépens du Peuple togolais qui peine à le comprendre et à s'en débarrasser. Encore faut-il comprendre l'objectif de celui qui dirige la 5^e République togolaise illégale et tant décriée.

6. PRÉSIDENT DU CONSEIL DU « MERCENARIAT DE LA MÉDIATION ET DE LA FACILITATION » ?

A force de chercher à améliorer sa crédibilité diplomatique, le Togo du système Gnassingbé est de plus en plus dépendant de l'Occident, notamment l'OTAN sous domination des Etats-Unis d'Amérique. Or, ce nouvel OTAN a été contaminée par la gouvernance transactionnelle du Président Donald Trump qui n'a de cesse que de fragiliser, et de rendre vulnérables tous ses interlocuteurs, puisque le mot « *partenaire* » n'existe plus dans le vocabulaire « *trumpien* ». Est-ce qu'en retour, le soutien financier et sécuritaire des bailleurs traditionnels pourra se poursuivre pour maintenir en place une « *démocratie togolaise* » alors que la CEDEAO est fragilisée ? Est-ce que la position de « *neutralité active* » et d'intermédiaire pivot pour servir de cadre de discussions des multiples transactions pourra continuer ?

Assurément, sauf si le Peuple togolais prend conscience du niveau d'humiliations et de perte de dignité et de pouvoir d'achat subies et décide de réagir. C'est alors que la notion de « *passerelle* » qui hors des frontières du Togo optimise le rôle de médiateur et de facilitateur de Faure Gnassingbé, pourrait au plan interne lui faire défaut pour résoudre la crise politique et sociétale qui perdure depuis 1967.

La neutralisation des avancées et des exactions des mercenaires-terroristes-djihadistes qui sévissent sur le territoire des pays de l'AES pourrait conduire à un déplacement de ces agents de la déstabilisation vers les pays côtiers. Dans ce cadre, le Togo apparaît comme le point névralgique où la posture sécuritaire ne dépend en fait que l'assistance permanente des armes et forces extérieures au Togo. Il sera alors difficile de continuer à maximiser les opportunités grâce à la gouvernance du double standard. S'en suivra rapidement une perte du soutien occidental qui préférera utiliser Faure Gnassingbé comme une variable d'ajustement pour sauver ce qui pourra être sauvé face à un déferlement des mouvements des populations en quête de vérité, de justice et de souveraineté populaire.

Le risques d'une perception d'hypocrisie et d'instabilité diplomatique du Togo sont largement diffusés dans les réseaux sociaux. Il est évident pour tout partenaire sérieux du Togo que le système Gnassingbé rencontre d'énormes difficultés à construire des alliances durables dès lors que la transparence, la vérité des comptes publics et la traçabilité des paiements du Président du Conseil et chef du Gouvernement sont en jeu.



Il n'est donc pas possible de préserver une diplomatie de l'influence et ce soft power national sans une posture déformée de la réalité. C'est cette raison qui pousse le régime Gnassingbé à faire appel à des laudateurs et à investir massivement dans la désinformation et l'élaboration d'une « vérité alternative » pour peaufiner sa propre image et continuer à mystifier ceux, y compris l'Union africaine, qui croient en sa capacité à réussir des médiations et des facilitations alors que cette activité relève du tabou, sinon de l'incompétence au plan interne au niveau national. Le problème est que cette diplomatie togolaise de l'influence a des coûts élevés et impossibles à évaluer tant les informations comptables portant sur les déplacements du Gouvernement togolais relèvent de la sécurité nationale et du secret d'Etat. Comme les résultats ne sont pas au rendez-vous, l'image internationale du système Gnassingbé se dégrade et s'effrite.

Aussi, la question qui ne trouve pas encore de réponses est de savoir si le terme « *Président du Conseil* » - nouveau titre de Faure Gnassingbé acquis dans l'illégalité et de manière anticonstitutionnelle -, ne devrait pas plutôt désigner un « *Président* » d'un Conseil du « *mercenariat de la médiation et de la facilitation* », pour lequel le Peuple togolais n'a pas droit de cité !!!

Or, la gestion de la cité relève de la politique, politique dont Faure Gnassingbé exclut le Peuple togolais en usurpant la vérité des urnes et en empêchant l'expression de son choix libre et démocratique au suffrage universel.

Dans un tel contexte, il n'est pas étonnant que Faure Gnassingbé ait libéré 75 prisonniers politiques suite à une grève de la faim des prisonniers¹, et refuse de libérer encore de nombreux détenus politiques, dont son demi-frère Kpatcha Gnassingbé (ex-Ministre de la Défense (2005-2007) du Togo et Député RPT (Rassemblement du Peuple togolais) en 2009 à l'Assemblée nationale), Jean-Paul Omolou (ambassadeur itinérant du Gouvernement en exil de feu Dr. Agbéyomé Kodjo soutenu par Monseigneur Philippe Fanoko Kossi Kpodzro suite aux élections de 2020), Marguerite Gnakadé (ancienne ministre de la Défense) et 68 autres détenus politiques non nommés individuellement dans les communiqués publics².

RCDTI et CVU-TOGO-DIASPORA réitèrent avec insistance la demande de libération immédiate et sans conditions de tous les prisonniers politiques et d'opinion sans exception ! Ils demandent avec la même insistance :

- ✓ la prise en charge par l'Etat des hospitalisations, des soins médicaux et des traitements psychologiques occasionnés par les détentions arbitraires, les tortures, les traitements inhumains ; ainsi que
- ✓ l'indemnisation officielle des prisonniers politiques et d'opinion.

Au vu de la situation, plusieurs options et scénarii se présentent donc au Togo dans les cinq (5) prochaines années.

7. LE TOGO DU DOUBLE STANDARD 2026-2030

Si au Togo, les Gnassingbé sont encore au pouvoir de manière anticonstitutionnelle et illégale et continuent à gouverner par double standard, à quoi pourrait ressembler le pays en 2030 ? Cinq scénarii se dégagent du point de vue du Peuple togolais.

7.1 Le Togo comme « intermédiaire utile au service des intérêts étrangers »

L'État adopte une posture de neutralité active, conciliant ses engagements régionaux avec des partenariats diversifiés. Le double standard est encadré mais institutionnalisé comme instrument de flexibilité diplomatique, sans rupture des obligations internationales. Le Togo demeure un acteur pivot, reconnu pour sa capacité de médiation et de stabilisation régionale au service des intérêts étrangers, de ses affidés et de l'armée mafieuse qui sert de milice anti-démocratique. La vérité des urnes et la vérité de comptes publics sont définitivement bannies. L'approfondissement de la démocratie deviendra le droit commun.

7.2 Le Togo pris dans le « Piège des contradictions liées à la politique du « double standard » »

L'usage excessif du double standard entraîne une incohérence manifeste entre engagements déclarés et pratiques effectives. Cette divergence affaiblit la crédibilité internationale de l'État et limite sa capacité à bénéficier des mécanismes régionaux et internationaux. Le Togo se trouve en situation de vulnérabilité diplomatique et de



dépendance accrue. Le régime Gnassingbé pourrait alors servir de variable d'ajustement pour des intérêts étrangers qui chercheront un autre « *acteur* » mercenaire pour réaliser leurs objectifs.

7.3 Le Togo des Coups d'Etat constitutionnels et du « Tout sécuritaire » avec l'illégalité en prime

L'État privilégie la sécurité de ceux qui dirigent le pays et la coopération avec les acteurs du pouvoir où la loi du plus fort triomphe, ce au détriment de l'intérêt collectif du Peuple togolais. Le double standard devient un outil assumé de fausse protection du territoire alors qu'il ne s'agit que de la perpétuation et de la continuité institutionnelle du système Gnassingbé. Cette orientation entraîne un déséquilibre des alliances, avec un amenuisement du droit, des normes et la montée vers un régime fasciste.

7.4 Le Togo de la diplomatie de l'influence dit « *soft power secret* » au service des intérêts propres des Gnassingbé

Le double standard est progressivement élargi au profit d'une stratégie fondée sur la cohérence de la force et de la brutalité en interne afin de mieux disposer du temps pour une médiation internationale. Cela peut conduire à une attractivité de pays tiers aligné sur les intérêts de puissances étrangères utilisant le Togo comme un intermédiaire transactionnel. L'État devient plus violent envers les populations et renforce ses capacités militaires, de sécurité rapprochée. Une image institutionnelle, logistique et diplomatique sera promue pour consolider un *soft power* émergent. Le Togo acquiert une position instable mais respectée par tous ceux à qui profite directement la violation des droits du Peuple togolais. Cette approche risque d'être fondée sur l'imprévisibilité, l'arbitraire et la non-conformité aux engagements internationaux afin de mieux servir les intérêts bien compris d'une oligarchie qui dépasse les frontières togolaises.

7.5 Le Togo de la « Mutation du Peuple togolais »

La mutation du Peuple togolais se manifeste par une prise de conscience collective du non-respect par le « *système Gnassingbé* » de ses droits, de sa souveraineté et de son rôle dans la définition du destin national et entraîne une réaction populaire. Cette transformation se traduit par une mobilisation citoyenne structurée, non violente et déterminée, exigeant transparence, justice et cohérence dans la gouvernance.

Les organisations de la société civile, les jeunes, les femmes et la Diaspora convergent enfin pour réclamer des institutions crédibles et imposer une rupture avec les pratiques opaques du passé.

Cette dynamique entraîne une pression civique forte mais pacifique, obligeant l'État à ouvrir un processus de transition politique et citoyenne ordonnée. Le Peuple togolais impose progressivement un nouveau contrat social dit « *Projet de Société Commun (PSC)* » inclusif, fondé sur la responsabilité, la participation, la création de richesses et la redevabilité. La mutation devient alors un mouvement historique, non pas de confrontation, mais de refondation, où la société civile redéfinit les règles du jeu politique. Le Togo entre ainsi dans une ère où la légitimité découle réellement de la volonté populaire et où la stabilité repose sur la confiance retrouvée entre citoyens et institutions.

Cette phase suppose l'éveil du Peuple togolais et une phase préparatoire que des conférences inclusives pour parfaire l'élaboration d'un projet de transition politique et citoyenne devront structurer pour éviter l'improvisation, consubstantielle de nombreuses transitions politiques en Afrique. Pour tirer utilement les enseignements l'histoire universelle qui montrent que toute révolution ou rupture appelle la contre-révolution ou la réaction des forces opposées au progrès, Il faudra utilement élaborer une « *loi de sécurité, de stabilisation et de réformes minimales* » pour éviter les doubles coup d'Etat révisionnistes que ne manqueront pas de fomenter les tenants d'un pouvoir qui a régné sans partage sur le Togo, pendant plus de six décennies.

8. RECOMMANDATIONS DE RCDTI-CVU-TOGO-DIASPORA : EN FINIR AVEC LA GOUVERNANCE DE L'ARBITRAIRE

RCDTI et CVU-TOGO-DIASPORA souhaitent porter à l'attention du Peuple togolais qu'il devient indispensable de constater et de dénoncer le **double standard** du Togo des Gnassingbé. Il s'agit d'une gouvernance du « *mercenariat de la médiation* » caractérisée par une hypocrisie stratégique qui se présente de la manière suivante :



- afficher une position A, surtout dans les discours et la manipulation des images et des réseaux sociaux et faite, de manière calculée, préméditée et volontariste ; et
- présenter dans une position B, tout le contraire au plan opérationnel tout en s'assurant du silence des interlocuteurs selon des formes multiples et variées : achat des consciences, accaparement des ressources du pays notamment les hydrocarbures et les mines, défiscalisation des transactions passant par le Togo et sous-évaluation des recettes des entreprises publiques, notamment le Port autonome de Lomé, le tout ponctué d'un manque de transparence maladié endémique.

La brutalité, le non-respect du droit et des libertés au plan national, que tentent de cacher les affichages dithyrambiques des laudateurs du système, soit dans la réalité celui d'un Etat sécuritaire et liberticide, ne servent qu'à préserver la sécurité du cercle très fermé du système Gnassingbé qui s'en sert pour justifier une consolidation interne du pouvoir.

L'hypocrisie stratégique est donc un instrument de gouvernance de l'arbitraire qui permet de rester « fréquentable » pour tous ceux qui pour la préservation de leurs intérêts bien compris sont dans une logique transactionnelle avec les officiels du Togo, tout en se donnant l'image qu'ils ne s'alignent sur personne. Or, c'est tout le contraire !!!

La montée en puissance de l'hypocrisie stratégique assumée est devenue au fil du temps un instrument de gestion à court terme pour tenter de contenir la vulnérabilité du régime Gnassingbé et assurer sa préservation.

Le double standard reste un outil tactique pour asseoir une « fausse identité » permanente, qui permet de masquer l'usurpation du pouvoir du Peuple togolais. Cela ne peut être acceptable pour des citoyens et un Peuple libres.

Aussi, la mutation du Peuple togolais doit progressivement s'affirmer comme un processus constitutionnel par lequel la souveraineté nationale et populaire reprend sa pleine effectivité. Elle se manifeste par l'exercice collectif, pacifique et déterminé du droit de participation à la vie publique, garanti par les principes fondamentaux de l'État de droit. Il va de soi que cela ne peut se faire avec ceux-là mêmes qui depuis plus de soixante ans en ont empêché l'avènement et qui continuent sournoisement et brutalement, ce de manière illégale et anticonstitutionnelle, à s'y opposer sans comprendre et prendre en compte l'exaspération et même la colère du Peuple togolais et de sa Diaspora.

Manifestement l'hypocrisie d'Etat doit cesser ! Cela commence par la libération inconditionnelle des combattants de la liberté du Peuple togolais.

Le 29 janvier 2026.

La Direction du :

Réseau de Coordination de la Diaspora Togolaise Indépendante (RCDTI) et du Collectif pour la Vérité des Urnes-Diaspora Togo (CVU-TOGO-DIASPORA) en partenariat avec toutes personnalités ou structures de la société civile indépendantes et aux citoyennes et citoyens indépendants.

SIGNATAIRES : RCDTI, CVU-TOGO-DIASPORA, PARTENAIRES ET SYMPATHISANTS :

1. Yves Ekoué AMAÏZO, Dr.
2. Ernesto D'ALMEIDA, Dr.
3. Mathieu D'ALMEIDA
4. Koffi DEKU, Ing.
5. François FABREGAT
6. Papa KHADIDJA
7. De nombreux CITOYENS (ENNES) ont souhaité ne pas voir leur nom figurer en qualité de signataires, par peur de représailles du système Gnassingbé.



RESEAU DE LA COORDINATION DE LA
DIASPORA TOGOLAISE INDEPENDANTE
(RCDTI)

COLLECTIF POUR LA VERITE DES URNES
TOGO-DIASPORA
(CVU-TOGO-DIASPORA)



Contact et Coordination : info@cvu-togo-diaspora.org et rcdti@cvu-togo-diaspora.org

Note : Toutes les personnalités ou associations qui souhaitent être signataires des textes de RCDTI et CVU-TOGO-DIASPORA peuvent le faire en écrivant par courrier électronique à l'adresse ci-dessous. Ils ou elles auront l'occasion de participer à l'une ou l'autre des téléconférences fondant notre démocratie participative et proposer des solutions dans le cadre du projet de transition politique et du projet de société commun pour l'avenir du Togo.

© RCDTI & CVU-TOGO-DIASPORA

Réseau de Coordination de la Diaspora Togolaise Indépendante (RCDTI) -----



Collectif pour la Vérité des Urnes-Diaspora Togo (CVU-TOGO-DIASPORA) -----



Mots-clés : Constitution togolaise de 1992 - CVU-TOGO-DIASPORA - Deux poids deux mesures - Double standard - Faure Gnassingbé - Hypocrisie politique - Mercenariat de la médiation - Mutation du Peuple - Jean-Paul Omolou - Projet de Société Commun -RCDTI -Transition politique et citoyenne - Togo - Vérité des urnes et des comptes publics

¹ Rédaction (2026). « Togo : Kpatcha Gnassingbé, Marguerite Gnacadé et Omolou toujours en prison ». In togo-today.com. 5 janvier 2026. Accédé le 27 janvier 2026. Voir https://togo-today.com/togo-75-prisonniers-politiques-retrouvent-la-liberte-dont-abdoul-aziz-goma-asvitto/?utm_source=copilot.com

² Communiqué commun de ASVITTO (Association des Victimes de la Torture au Togo), Front Touche Pas à Ma Constitution (FTPMC) et la Ligue Togolaise des Droits de l'Homme (LTDH). Ce sont ces organisations qui ont publié, début janvier 2026, un communiqué conjoint affirmant que « 68 détenus politiques restants » n'ont pas été libérés.